

## Compte-rendu de la séance du 28 février 2023

Présidente : Michèle MOUTTE - Secrétaire : Stéphanie GIOVANNONI

Présents : Tous les conseillers en exercice

### Ordre du jour

- Tarifs communaux 2023
- Parc ludico sportif : modification du plan de financement
- Convention à intervenir avec 30 millions d'amis
- Avenant à la convention ORT
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu : Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 approuvé à l'unanimité

Utilisation de l'article L21-2222 du CGCT : Vente d'une concession

Ajout d'une délibération : Schéma directeur eau potable

- Tarifs communaux 2023 :

Pas de changement de tarifs à l'exception du tarif de l'Eglise Haute qui sera louée 25€/jour.

Avis favorable à l'unanimité

- Plan de financement du Parc Ludico Sportif :

Travaux estimés à 540 050€ HT

Subventions déjà accordées : DETR : 104 950€ / Région-FRAT : 162 015€ / Agence Nationale du Sport : 62 088€

Subvention sollicitée : Conseil départemental 102 987€

Autofinancement : 108 010€

Délibération approuvée à la majorité (MC Clayes, S. GIOVANNONI, M. MARC, P. WAGNER, J. BOUNOUS s'abstiennent car le coût est trop élevé. Une aire de jeux et un city stade pour commencer seraient plus adaptés)

- Convention 30 millions d'Amis : Approbation à l'unanimité pour la stérilisation de 10 chats.

- Schéma Directeur d'Eau Potable : :

Le schéma directeur d'eau potable doit être réactualisé. Le coût de cette étude s'élève à 50 000€ HT qui peuvent être subventionnés à 50% par l'Agence de l'eau et à 20% par le Conseil départemental soit un reste à charge de 15000€

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation du schéma directeur et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de subvention.

- Avenant à la convention ORT : délibération repoussée après le Conseil Communautaire

- Questions diverses

- Mise en vente du terrain de C. DESSAUD à B. CARBONNEL pour 700 euros, terrain de 2 ha où est située la croix au Crou de Bane. La commune propose d'exercer son droit de préférence.

Séance levée à 20H00

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,

Michèle MOUTTE